



LA VAE

PARTICIPANTS : Toute personne désirant valider son expérience professionnelle en vue de l'acquisition d'un diplôme et ayant plus de 3 années d'expérience salarié, non salarié ou bénévole.

Avoir effectué un bilan de compétences avant d'aborder une VAE est une aide considérable qui permet de décrire aisément son portefeuille de compétences et qui pour certains organismes permet d'obtenir 1/2 UV au choix.

OBJECTIFS : Obtenir tout ou partie d'un diplôme, titre, ou certificat de qualification professionnelle

PROGRAMME :

☺ Choisir son diplôme :

- ☺ Choisir le diplôme qui correspond le mieux à ses acquis professionnels :
- ☺ En quoi ce diplôme est utile à votre projet
- ☺ Trouver le référentiel du diplôme qui possédera environ 80% de correspondance avec l'expérience que vous souhaitez valider

☺ Trouver son organisme certificateur :

- ☺ Le Ministère de l'Education National si vous visez un Diplôme de type CAP, BM, BMA, BEP, BAC PRO, BTS, DCG, DSCG
- ☺ Consultez France VAE ou le DAVA de votre région
- ☺ Chaque Académie régionale dispose de plusieurs centres de renseignements
- ☺ Les Universités si vous visez un diplôme de type DUT, DEUST, Licence professionnelle, Master professionnel, Doctorat
- ☺ Les écoles d'ingénieurs accréditées par la CTI ainsi que le site sur les comités d'ingénieurs CEFI
- ☺ Les grandes écoles : consultez l'association des grandes écoles ainsi que la liste des grandes écoles et des grands établissements
- ☺ Si vous visez un diplôme du CNAM contactez le centre CNAM de votre région

☺ Mode pratique :

- ☺ Dégager les expertises majeures et travailler sur la transférabilité de celle-ci :
- ☺ Reconnaître sa valeur
- ☺ Travail sur l'image de soi
- ☺ Assumer sa responsabilité

☺ Développer le contenu de vos expériences les plus probantes :

- ☺ Faire un récit descriptif et explicite de vos expériences
- ☺ Décrivez minutieusement vos pratiques professionnelles c'est-à-dire :
- ☺ Vos savoir-faire en lien avec votre travail quotidien
- ☺ Le niveau de vos connaissances dans ces pratiques

☺ Temps d'investissement personnel :

- ☺ Outre le temps d'introspection professionnel vous devrez apprendre à rédiger de façon simple et cohérente ce qui représente un temps moyen de travail de 6 heures par semaine

☺ Préparation de l'entretien oral face au Jury

- ☺ Participer à des séances de simulations pour prendre la maîtrise de vos propos et trouver la bonne posture

☺ Relecture de votre dossier

- ☺ Relire votre dossier et veiller à sa cohérence
- ☺ Faire relire vos écrits

☺ Coût d'une VAE

- ☺ Le coût varie selon les organismes certificateurs
- ☺ Les frais d'inscriptions en Université sont environ de 200 €
- ☺ Les prises en charges s'effectuent dans une fourchette allant de 400 à 2000 €
- ☺ Parfois, l'Entreprise verse une participation pour la VAE, se rapprocher du service RH

METHODES PEDAGOGIQUES UTILISEES :

Pédagogie active

DUREE ET RYTHME :

Rendez-vous avec l'accompagnateur VAE tous les 3 semaines pendant une période de 6 ou 9 mois

Participation à des ateliers